



## Litige avec enseigne pour location camionnette

Par **tony73**, le **31/03/2015** à **19:48**

bonjour,

Il y a environ 1 semaine, une enseigne de magasin me prête une camionnette pour que je puisse livrer ma cuisine à domicile.

Avant d'emprunter le véhicule, je fais le tour de cette dernière avec un des employé pour faire "l'état des lieux" avant de prendre la route.

Une fois ma cuisine livrée, je ramène la camionnette, nous faisons un second état des lieux, rien n'est signalé.

Environ 2 jours plus tard je recoi un coup de fil du directeur de cette enseigne me disant que la camionnette en question a été abimée par mes soins au niveau du toit et qu'il possède une vidéo sur laquelle l'impact serai absent avant que j'emprunte la camionnette et présent une fois que je la ramène .

Je suis un peu surpris mais je conduis avec des écouteur donc il est possible que j'ai abimé ce véhicule sans rien entendre.

Ma question:

Est se que la video surveillance peut être utilisée comme preuve ou c'est le papier de l'état des lieux du véhicule qui fait preuve?

au quel cas rien n'a été signalé à mon retour donc il est possible que l'impact est été fait par une autre personne.

merci d'avance pour vos réponse  
cordialement